

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : JP LARDY, MC SAUSSAC (proc de M TAUPENAS), JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P DUPONT), JF DEVES, JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, MC JOUYE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE (proc de S CAVIGGIA) et A LAURENT (proc de D BERL).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 05/12/2023

Secrétaire de séance : C PASTRE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, R MOULIN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et F CHASSON.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Médiathèque Jean FERRAT. Approbation du projet d'établissement .

Fondée en 1969 en tant que bibliothèque municipale d'Aubenas, la Médiathèque Intercommunale (MI) Jean Ferrat a connu plusieurs phases d'évolution. Ces phases ont été marquées par l'augmentation des collections et du personnel, ainsi que par la numérisation des fonds. En 2007, un nouvel équipement médiathèque a été conçu, doté de près de 50 000 documents. Rebaptisé " Médiathèque Jean Ferrat ", l'équipement a été transféré à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2015.

Après 10 ans d'ouverture au public, l'équipe de la MI a entamé une réflexion autour des priorités de l'équipement. Ce travail, comprenant une centaine d'objectifs, a été soumis au comité de pilotage du Projet Culturel Scientifique et Social (PCSES), également appelé Projet d'Etablissement, composé d'élus de la Commission Médiathèque et de membres du Comité Local de Développement. L'élaboration du nouveau projet d'établissement a également été enrichie par le diagnostic organisationnel mené, de fin 2022 à mi 2023, par le cabinet de conseil Politeia.

Ce projet d'établissement, ci-joint annexé, aligné sur les enjeux majeurs du plan de mandat, est structuré en deux niveaux. Il comprend un axe transversal centré sur la coopération territoriale et six objectifs thématiques.

Les enjeux pour demain :

- Consolider les points forts présentés par le cabinet de conseil Politeia
- Transformer la médiathèque en espace de vie
- Renforcer l'accessibilité des espaces et des services par l'extension des horaires d'ouverture
- Développer une attention particulière aux publics adolescents et aux jeunes
- Définir une politique de lecture publique territoriale en réseau et construire une offre

Une attention particulière est portée à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement interne, étape indispensable pour permettre à la MI de relever les nombreux défis des prochaines années.

Le Projet d'Etablissement est conçu en articulation avec les enjeux de la collectivité :

- Economie, tourisme et agriculture
- Environnement
- Attractivité du territoire

Les orientations stratégiques 2023/2028 se déploient selon un axe transversal et six objectifs thématiques déclinés en sous objectifs :

- Un axe transversal : la coopération territoriale
- Six objectifs thématiques, couvrant les principaux champs d'actions de la Médiathèque Intercommunale, précisent les dossiers prioritaires à mener d'ici 2028 dans ces différents domaines :

Objectif 1 : Positionner la MI comme un lieu de vie et de rencontre pour tous

Objectif 2 : Développer une attention particulière aux publics jeunesse

Objectif 3 : Structurer et outiller l'action culturelle

Objectif 4 : Adapter les outils et services numériques

Objectif 5 : Adapter et valoriser l'offre documentaire

Objectif 6 : Améliorer l'organisation et le fonctionnement interne

L'ambition de ce Projet d'Etablissement n'est pas d'inventer un nouveau modèle de la MI, mais plutôt de prolonger la dynamique enclenchée ces dernières années.

Il vise à renforcer ses atouts, à rendre son action culturelle et pédagogique plus claire et mieux structurée. Il aspire également à améliorer l'accessibilité de ses espaces et services pour toucher de nouveaux publics. Enfin, il s'engage à poursuivre l'adaptation de l'offre documentaire pour répondre aux évolutions des attentes et des pratiques culturelles de ses usagers. Ce projet est donc une affirmation de l'engagement continu de la Médiathèque à servir au mieux le territoire de la CCBA.

Enfin, ce projet doit être un outil de redynamisation et de formalisation d'une politique de développement de lecture publique à l'échelle de l'intercommunalité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'établissement 2023-2028 de la Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 13 décembre 2023

Le Président, Max TOURVIELHE

